



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Christine Grolleau  
Tél. : 01.60.76.32.40  
Fax. : 01.60.76.33.81  
mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

N/réf : SEA/130 657

## Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 14 novembre 2013

Avis n°2

### Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Chalou-Moulineux

Le projet de PLU est présenté à la commission par M. Lépycouché, Maire de Chalou-Moulineux et M. Filleau, conseiller municipal, ainsi que par Mme Brugeas (bureau d'étude SIAM).

#### L'avis est déclaré favorable sous conditions

Avis défavorable : 0 ;

Abstention : 0 ;

Avis favorables sous conditions : 9

**Commentaire :** La commission souligne la bonne concertation menée avec les agriculteurs exploitant les terres de la commune.

Le traitement du point noir de circulation, lié au stationnement des transports scolaires devant l'école, est jugé intéressant.

Elle recommande toutefois de positionner le tracé de la nouvelle voie de contournement le plus près possible du chemin rural existant, même si cela implique de décaler la construction des équipements sportifs de l'autre côté de la voie.

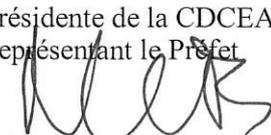
La commission estime par ailleurs que la consommation de terres agricoles, qui peut apparaître modérée en termes de surface, est tout de même relativement importante, proportionnellement à la taille de l'enveloppe urbaine.

Elle estime que la conversion en logements des anciens bâtiments de fermes, situés en centre-bourg, devrait être privilégiée par rapport à l'extension urbaine consommatrice d'espace.

#### L'avis favorable de la commission est accordé sous condition :

Le reclassement de la zone prévue pour la réalisation d'un équipement qui a pour effet de morceler l'espace agricole, au nord-ouest du village. Cette zone devra être reclassée en A (agricole), et un autre emplacement recherché pour l'équipement en question.

La présidente de la CDCEA,  
représentant le Préfet

  
Marie-Claire BOZONNET

*Cet avis de la CDCEA est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>